



Boulogne-sur-Mer, le 28 juin 2019

Ce mois de juin 2019 sera celui de l'expulsion du Groupe Partouche de la ville de Boulogne sur Mer.

Le maire de Boulogne aura réussi son œuvre, plaisantant encore récemment en public et devant la Presse, que le "monstre Partouche" aurait été "terrassé".

Comment un maire peut-il fonder une telle décision devant son conseil municipal sur son seul goût pour la cuisine belge !

L'inélégance du maire, qui n'a pas eu un mot pour le travail accompli par toutes nos équipes, ne fait qu'ajouter à son attitude fautive de refus d'indemniser conformément au droit, une entreprise qui se pensait et agissait comme partenaire de la commune, installée depuis 33 ans à Boulogne sur mer.

Comment un élu ayant exercé une charge nationale, peut-il renier avec désinvolture sa signature et récupérer sans indemnité, après dix ans, la jouissance d'un immeuble qu'on nous a demandé de construire à nos frais et que nous devons amortir sur une durée de 35 ans, afin de permettre la naissance d'un nouveau pôle de loisirs sur une friche maritime !

Groupe Partouche est resté seul durant 10 ans dans une zone en déshérence alors qu'elle devait être développée rapidement et c'est sa présence et sa confiance dans l'avenir qui a permis que de nouveaux investisseurs apparaissent enfin.

Nous entrons avec regret désormais dans une longue bataille, tant sur l'attribution inéquitable de la concession du casino à un exploitant belge de luna-park, que sur l'expulsion de notre immeuble.

Notre vraie tristesse est pour les Boulonnais et les habitués du casino Partouche, à qui nous donnons cependant rendez-vous pour toutes les prochaines échéances qui concerneront le casino de cette ville et son futur maire.

Contact

Groupe Partouche, Fabrice PAIRE, Tel : + 33 (0) 1 47 64 33 45